

**Compte-rendu de la réunion n° 4 de la Commission de Suivi de Site (CSS) –
BALAN**

*Salle de conférence – Immeuble DDT
du 17 mai 2017*

(compte-rendu approuvé lors de la CSS du 25/09/2018)

Personnes présentes :

Collège « Administrations »

Julien KERDONCUF, directeur de cabinet, Préfecture de l'Ain,
Jean-Pierre SCALIA, adjoint chef UD01, Inspecteur de l'environnement DREAL, UD01,
Edith GALIUSSI, assistante administrative, DREAL UD01,

Collège « Collectivités territoriales »

Patrick BOUVIER, maire adjoint de Balan,

Collège « exploitants »

Bertrand MOLLARET, directeur ARKEMA,
Olivier THOMAS, directeur KEM ONE,
Béatrice COLIN, responsable HSEQ KEM ONE.

Collège « riverains »

Jean-Claude ROBERT, retraité,
Rémi KRETZ, gérant A.R.G.

Collège « salariés »

Christophe SALLES, membre du CHSCT KEM ONE,
Christophe PERRET, membre du CHSCT KEM ONE,
Dominique MACRI, membre du CHSCT ARKEMA.

Absents :

Collège « collectivités territoriales »

Communauté de communes du canton de Montluel (*excusé*)

Collège « Administrations »

ARS
DIRECCTE (*excusé*)

M. Julien KERDONCUF, directeur de cabinet ouvre la séance et propose un tour de table pour que les membres de la CSS se présentent.

Il rappelle l'ordre du jour envoyé aux membres de cette quatrième réunion de CSS.

Le compte rendu de la précédente CSS est approuvé sans aucune observation.

I – PRESENTATION PAR LES EXPLOITANTS :

Béatrice COLIN, responsable HSEQ présente le diaporama (en pièce jointe) sur la plate-forme chimique de Balan qui regroupe les sites KEM ONE et ARKEMA et l'activité de cogénération développée par la société DALKIA.

L'effectif global est de 180 salariés dont 60 pour la société ARKEMA ; il faut ajouter 50 à 80 salariés en provenance des entreprises sous-traitantes qui évoluent sur la plate-forme.

Sur l'année 2016, il est à noter l'embauche de 20 CDI, un accord a été passé pour la sensibilisation au Handicap et un budget « formation » alloué supérieur au minimum légal.

Systeme de management

Ce système est intégré sur les différentes thématiques.

Le retour d'expérience est analysé en permanence et des propositions d'actions d'amélioration sont régulièrement mises en place.

Le système de management reconnu certifié ISO 14001 et ISO 9001 est conforme au règlement Seveso Seuil Haut.

KEM ONE a obtenu la certification Sécurité/Santé OHSAS 18001.

La politique de maîtrise des consommations énergétiques adoptée par KEM ONE et ARKEMA a permis d'obtenir la certification Energie ISO 50001.

Maîtrise des risques

KEM ONE a transmis l'EDD CVM et PVC et a débuté l'EDD Etablissement et utilités finales.

Le nouveau projet de pomperie incendie est en cours de construction.

POI – Gestion de crise :

En 2016, les actions suivantes ont été organisées :

- 9 exercices POI, 1 exercice (plan de surveillance et d'intervention du pipe CVM avec les SDIS des 4 départements concernés) et 1 exercice avec le personnel des 2 sites, ont été réalisés ;
- l'ensemble du personnel (250 personnes) ont participé à des séances de recyclage annuel des ESI (équipiers de seconde intervention) ;
- 1 organisme externe réalise 1 audit tous les ans,

Pas d'accident et pas de déclenchement POI en 2016 .

Relations extérieures

Pour l'année 2016, on comptabilise 3 plaintes de riverains. Elles portent sur le dépôt de poudre PVC, le bruit de l'alarme (injustifiée) et des odeurs indéterminées.

Diverses actions de communication ont été mises en place telles que :

- visites du site (étudiants, professeurs, conseil municipal de Balan),
- 1 journée « portes ouvertes » pour l'anniversaire (50 ans) de la plateforme,
- Sensibilisation au Handicap.

Bilan environnemental

L'exploitant indique que le taux de conformité des rejets aqueux du site est supérieur à 99 % (exercices réalisés avec les équipes). Des essais de produits de remplacement ont été testés pour améliorer l'efficacité de l'installation de traitement de rejets.

Pour ARKEMA, le rendement de l'oxydateur thermique des COV (Composés organiques Volatils) atteint les 98 %. Entre 2007 et 2011, on relève une diminution des rejets de COV de 50 % et depuis 2011 une stabilisation des émissions autour de $3400_{gCOV/T_{peva}}$

Pour KEM ONE, on constate une réduction des émissions de CVM de 60 % entre 2007 et 2013. Depuis cette date, les émissions sont stabilisées autour de $40_{g/T_{CVM}}$.

Investissement

ARKEMA

1.1M/€ d'investissement en 2016 : pour détections gaz, risque incendie, amélioration sécurité des procédés, désamiantage, amélioration du rendement de l'oxydateur.

KEM ONE

475 000€ d'investissement en 2016 : amélioration sécurité procédé, Plan directeur Électricité, nouvelle pomperie incendie (nouveau bassin, nouveau groupe de pompe, nouvelle implantation). La pomperie actuelle sera utilisée en secours).

ARKEMA précise que le procédé Evaco n'a pas été mis en œuvre et ne le sera pas.

M. Julien KERDONCUF demande s'il y a des commentaires à l'issue de cette présentation.

M. Jean-Claude ROBERT, indique que la plateforme est bien acceptée par les riverains. Un registre a été mis en place en mairie suite à l'information de la tenue de la CSS sur lequel une seule personne a laissé un message (plainte odeur) – plainte pris en compte par KEM ONE.

Olivier THOMAS précise qu'il intervient dans une démarche de transparence et qu'il recevra le plaignant sur le site pour lui montrer les travaux réalisés pour palier à ses nuisances. Des contrôles (analyses) ont été réalisées par le service « Sécurité » qui n'ont pas fait apparaître de nuisances visibles.

Patrick BOUVIER précise que le plaignant est connu et qu'il a besoin d'être rassuré. Il indique aussi qu'une écurie se trouve entre la maison du plaignant et la plateforme.

Julien KERDONCUF demande aux représentants des salariés s'ils ont des questions.

RAS

2 - PRESENTATION DES ACTIONS DE LA DREAL

Jean-Pierre SCALIA, inspecteur référent de la plateforme chimique de Balan retrace dans un premier temps les actions menées en 2016 et ensuite indique les actions à venir pour 2017.

Inspections 2016 :

Pour KEM ONE :

- 11/02/2016 ; 1 inspection « chaudières ». La chaufferie refaite à neuf en septembre 2015 permet le respect des nouvelles valeurs de rejets atmosphériques et notamment des NOx.
- 29/09/2016 : 1 inspection concernant la perte d'alimentation électrique avec peu d'observations. La perte d'alimentation ne remet pas en cause la mise en sécurité des procédés.

Pour ARKEMA :

- 04/03/2016 : 1 inspection « eau et déchets » a été menée. D'importants travaux ont été réalisés pour séparer les réseaux de rejet de la société KEM ONE et ARKEMA. Des analyses complémentaires ont été demandées pour mieux caractériser les rejets d'hydrocarbures. Il est aussi demandé une meilleure traçabilité sur le suivi lors de l'élimination des déchets auprès des prestataires.
- 02/08/2016 : 1 contrôle inopiné sur les rejets COV a été réalisé. Le mauvais rendement de COV induit des non – conformités sur les valeurs de rejet. Des travaux ont été engagés pour retrouver un rendement supérieur à 98 % – *pas de sanction administrative.*

Dossiers traités 2016

Pour ARKEMA : Traitement du porter à connaissance « EVACO »

Pour KEM ONE : Demande d'antériorité des rubriques 4000

Projet 2017 :

Pour KEM ONE :

- 1 inspection approfondie « incendie » est prévue au second semestre 2017,
- 1 contrôle inopiné sur les tours aéroréfrigérantes du site pour les recherches de légionelles est programmé (organisme extérieur choisi et devis accepté par KEM ONE),
- Révision quinquennale de l'EDD - L'inspection n'a pas prévu d'instruire ce dossier courant 2017.

Pour ARKEMA:

- 1 inspection approfondie est prévue au second semestre 2017,
- 1 contrôle inopiné sur les rejets COV est programmé,
- Instruction des compléments toxiques de l'EDD – en attente d'une réponse du ministère pour valider les seuils retenus par ARKEMA,
- Instruction études technico-économique : « traitement des dégazages des réacteurs », « traitement purges liquides »

Plate-forme :

- Renouvellement du Système Inspection Reconnu (SIR) pour appareils sous pression et canalisations en date du 9 janvier 2017 pour une durée de 4 ans,
- Traitement administratif de la canalisation orpheline d'alimentation en gaz du site,
- l'inspection a pris en compte la demande de modification simplifiée éventuelle du règlement PPRT qui sera étudiée dès clarification de la procédure à appliquer.

Olivier THOMAS précise qu'un contrôle sur la tuyauterie d'alimentation gaz a été réalisé par KEM ONE ; à priori pas de problème. Cependant, il reste à clarifier la situation entre KEM ONE et GRT GAZ pour déterminer les responsabilités de chacun ; une réunion est prévue en juin 2017.

Modification du PLU de Balan

- Projet d'extension de la carrière ARG à proximité du site et notamment en zone R du PPRT,
- La mairie de Balan a engagé la modification du PLU. Les services de l'état (DDT et DREAL) ont donné un avis défavorable compte tenu de l'incompatibilité avec le règlement du PPRT actuel,
- La première étape doit consister à modifier le règlement du PPRT- ce qui n'est pas possible en l'état- La DREAL attend des précisions par le ministère sur les modifications non substantielles des PPRT.
- Ce sujet n'est pas bloquant pour l'instruction du dossier carrière. La zone demandée incluse dans le PPRT fait partie de la carrière mais ne sera exploitable qu'après modification du règlement du PPRT et du PLU.

Rémy KRETZ indique que la zone concernée de carrière est de 2,5 hectares. Il faut avancer sur le PLU en apportant une modification sur les 2,5 hectares.

Jean-Pierre SCALIA répond qu'il faut attendre les nouveaux textes, la zone n'étant pas exploitable en l'état et il faut passer par une procédure simplifiée du PPRT.

Olivier THOMAS indique que KEM ONE s'engage totalement dans ce projet afin de permettre à ARG d'étendre son exploitation sur le terrain de KEM ONE.

Il fait remarquer que le contrat de forage arrive à échéance en fin d'année. Il deviendra alors caduc si l'autorisation n'est pas obtenue. Ce contrat est important pour KEM ONE car redevance non négligeable.

Rémy KRETZ indique que la société ARG, sérieuse et responsable, envisage que l'exploitation soit faite par des engins téléguidés pour que l'esprit du PPRT (ne pas exposer des personnes aux risques) soit respecté.

Il indique que la modification du PLU pourrait se faire en 2 phases :

- 1ère phase hors zone R,
- 2ème phase dans la zone R du PPRT.

L'idée est d'autoriser une couche carrière qui sera exploitable uniquement après modification du PPRT.

Julien KERDONCUF comprend la demande de KEM ONE, ARG et de la mairie de Balan, compte tenu des enjeux respectifs. Cependant, il indique que l'instruction ne peut se faire que dans le cadre de la réglementation. Il s'engage à faire remonter le sujet auprès du Préfet et du ministère.

Jean-Claude ROBERT intervient en tant qu'ancien élu lors de la rédaction du PPRT, pour signaler qu'il n'y a pas eu de périmètre qui interdit les activités et notamment les activités agricoles.

Olivier THOMAS informe du projet de travaux de modifications de l'entrée du site avec rénovation du poste de garde. Ce projet sera réalisé en plusieurs phases pour aboutir en 2019.

Julien KERDONCUF demande quel est l'objectif d'une telle démarche ?

Olivier THOMAS explique que c'est pour répondre aux exigences en matière de circulation et sûreté du site et pour éviter aux camions d'attendre à l'entrée du site.

Divers échanges sont en cours avec la mairie.

Julien KERDONCUF invite KEM ONE à se rapprocher de son référent « Sûreté » qui est la gendarmerie.

Olivier THOMAS répond que c'est déjà fait.

Julien KERDONCUF insiste sur la vigilance des sites SEVESO et la prise en compte des actions « Sûreté », question clé du dispositif général mis en place pour pallier aux actes malveillants.

Pas d'autres commentaires, fin de la CSS.